

# Conditions générales de vente

## Stages Smart Basics / Atelier de la Salamandre

### Article 1

L'Atelier de la Salamandre s'engage à fournir une prestation pédagogique d'enseignement selon le programme et la durée figurant dans le descriptif du stage.

L'Atelier de la Salamandre ne peut être tenu pour responsable des retards, imprévus de toutes natures et autres circonstances indépendantes de sa volonté qui réduiraient le temps du stage.

### Article 2

#### Conditions de règlement

- L'inscription au stage sera validée à réception du paiement de la totalité du ou des stages.

### Article 3

Si le stage nécessite des prestations de transports, d'hébergement ou de toute autre nature que ce soit, celles-ci devront être souscrites par le client et seront placées sous sa seule responsabilité.

- Si le client souscrit à des prestations annexes avant la confirmation du stage, le client ne saurait exiger de l'Atelier de la Salamandre un quelconque dédommagement en cas d'annulation du stage pour toute raison que ce soit.
- Après confirmation du stage : en cas d'annulation de la prestation de stage suite à un empêchement de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant l'intervenant ou l'un de ses proches (conjoint, enfant, parent), le client ne pourra invoquer l'annulation de son stage comme cause automatique de résiliation sans frais de ses prestations parallèlement acquises. Si le client préfère renoncer à celles-ci, les prestataires appliqueront alors leurs conditions d'annulation.\*

*\*Sauf assurance spécifique, les frais d'annulation resteront à la charge du client.*

### Article 4

#### 4.1 Conditions et frais d'annulation

Aucun dédommagement ne sera versé en cas d'annulation de part et d'autre.

- Si annulation par le client à 15 jours ou plus de la date du stage, celui-ci sera remboursé intégralement des sommes versées.
- Si annulation par le client entre 3 et 15 jours avant la date du stage, celui-ci perdra 50 % des sommes versées.
- Si annulation par le client à moins de 3 jours de la date du stage, celui-ci perdra l'intégralité des sommes versées.
- Si annulation par l'Atelier de la Salamandre, celui-ci remboursera l'intégralité des sommes versées au titre de la prestation pédagogique.

#### 4.2 Conditions et frais d'annulation spécifiques à la situation consécutive à l'état d'urgence sanitaire lié à une pandémie

Ces conditions complètent ou se substituent aux conditions énoncées au paragraphe 4.1

En cas d'annulation totale ou partielle de stage :

##### **Par le stagiaire :**

Si les mesures de confinement, de quarantaine, les restrictions de déplacement ou de transports imposent au stagiaire d'annuler le stage avant le commencement de celui-ci ou bien en cours de stage, seules les sommes calculées au prorata du stage déjà effectuée devront être réglées à l'Atelier de la Salamandre. En cas d'annulation totale, un avoir valable 1 an sera proposé. Si l'avoir arrive à expiration sans avoir été utilisé en totalité, il sera remboursé au prorata des sommes restantes.

##### **Par l'Atelier de la Salamandre :**

Si les mesures de confinement, de quarantaine, les restrictions de déplacement ou de transports imposent à l'Atelier de la salamandre d'annuler le stage avant le commencement de celui-ci ou bien en cours de stage, il ne sera tenu à aucun dédommagement autre que la mise en place d'un avoir sur les sommes perçues, en tenant compte de l'action déjà effectuée.

**4.3** Si le stage est confirmé et qu'aucune restriction gouvernementale n'empêche le stagiaire de participer au stage, toute annulation du fait du stagiaire, quel qu'en soit le motif y compris une mesure de précaution personnelle ne saurait donner lieu à un avoir ou un remboursement.